Corrigé – Brevet 2024 – histoire-géographie-EMC – Amérique du Nord

Analyser et comprendre des documents en histoire, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire *(20 pts)*

1) Le document décrit **la chute du mur de Berlin**, dans la nuit du **9 novembre 1989**. Ce jour-là, après l'annonce à la télévision qu'il n'y a « plus besoin d'autorisation spéciale pour sortir de RDA », les Berlinois de l'Est se rendent en foule aux postes-frontières et finissent par passer à Berlin-Ouest. Le mur, construit en 1961, séparait Berlin-Est (RDA, communiste) de Berlin-Ouest (lié à la RFA). Le document rassemble des témoignages de Berlinois recueillis par Europe 1 et publiés le 8 novembre 2019, trente ans après l'évènement.

2) Trois expressions montrent le caractère exceptionnel de l'évènement :

- « Un événement comme ça, ça reste pour toujours dans ta tête ! » ;
- « Rien que de traverser ce pont, c'était un sentiment immense de libération » ;
- « Soudain, en une nuit, il était évident que la RDA et le communisme, c'était fini pour toujours. »

On peut aussi relever « Sur l'[avenue] Ku'damm, c'était la folie ! » ou « On rit, on pleure, on s'embrasse, on danse ».

3) Le régime de la RDA était autoritaire :

- **les habitants n'étaient pas libres de circuler** : il fallait une « autorisation spéciale pour sortir de RDA », et le mur les empêchait de passer à l'Ouest ;
- **la frontière était gardée par la force** : la police « voulait nous refouler », et aux postes-frontières, les soldats, sans ordre, hésitent car « Normalement, ils devraient tirer ». Ceux qui tentaient de franchir le mur risquaient donc d'être tués.

Le régime communiste reposait aussi sur un parti unique et sur une police politique, la Stasi, qui surveillait la population.

4) La phrase soulignée, « il n'y a plus besoin d'autorisation spéciale pour sortir de RDA », montre que les Allemands de l'Est retrouvent la **liberté de circuler**, c'est-à-dire le droit de quitter leur pays, de voyager et de se rendre à l'Ouest. Depuis la construction du mur en 1961, ils étaient enfermés dans leur pays et séparés de leurs proches vivant à Berlin-Ouest ou en RFA. Désormais, ils peuvent traverser la frontière, comme Ursula qui franchit le pont de Bornholmer ou Michael qui fait la fête à Berlin-Ouest.

5) Le dessin de Plantu montre que l'évènement s'inscrit dans le contexte de la guerre froide :

- **la présence des deux superpuissances** : à gauche, un soldat américain (casquette militaire, valise ornée du drapeau des États-Unis) ; à droite, un soldat soviétique (chapka marquée d'une étoile, valise frappée du symbole communiste). Ils rappellent que l'Allemagne est occupée et divisée entre les deux blocs depuis 1945 ;
- **le mur et les barbelés** : en arrière-plan, des murs de briques surmontés de fils barbelés, en partie écroulés, rappellent le mur de Berlin et le « rideau de fer » qui coupait l'Europe en deux. La ligne tracée au milieu de la table évoque aussi la frontière entre la RFA et la RDA.

La bulle « Je crois qu'on dérange !... » montre que les deux Grands sont désormais de trop face à l'Allemand de l'Ouest (drapeau RFA) et l'Allemande de l'Est (drapeau RDA) qui se retrouvent.

6) La chute du mur de Berlin a deux grandes conséquences pour les Allemands :

- **la liberté et la démocratie pour les Allemands de l'Est** : ils peuvent circuler librement et retrouver leurs familles. Le régime communiste de la RDA s'effondre : pour Henry, « la RDA et le communisme, c'était fini pour toujours ». Des élections libres sont organisées en RDA en mars 1990 ;
- **la réunification de l'Allemagne** : le dessin de Plantu, publié le 2 février 1990, montre la « réconciliation » des deux Allemagnes, représentées par un couple entouré de cœurs. Le 3 octobre 1990, la RDA rejoint la RFA : l'Allemagne est réunifiée, avec Berlin pour capitale, et les troupes américaines et soviétiques, qui semblent faire leurs valises sur le dessin, perdent leur rôle d'occupants.

> ⚠ **Piège.** Le document 1 date de 2019 mais raconte un évènement de 1989 : à la question 1, c'est la date de l'évènement (9 novembre 1989) qui est attendue, pas celle de l'article. De même, le dessin (février 1990) est antérieur à la réunification (3 octobre 1990).

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques *(20 pts)*

1) Développement construit

Exemple principal : La Réunion. Plan : I. Des territoires aux fortes spécificités ; II. Des inégalités persistantes avec la métropole ; III. Des aménagements pour réduire ces inégalités.

> La France possède des territoires ultramarins répartis dans tous les océans : cinq départements et régions d'outre-mer (DROM), la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte, ainsi que plusieurs collectivités d'outre-mer. Quelles sont les spécificités de ces territoires et comment les aménagements permettent-ils d'y réduire les inégalités ?
>
> D'abord, ces territoires ont des spécificités fortes. Ils sont très éloignés de la métropole : La Réunion se trouve à plus de 9 000 km de Paris. Ce sont presque tous des îles, souvent petites et montagneuses, sauf la Guyane, en Amérique du Sud, couverte par la forêt amazonienne. Ils sont exposés à de nombreux risques naturels : cyclones, séismes aux Antilles, volcan du Piton de la Fournaise à La Réunion. Mais ils offrent aussi des atouts : une biodiversité exceptionnelle et une immense zone économique exclusive, qui fait de la France la deuxième puissance maritime du monde par sa superficie.
>
> Ces territoires restent pourtant marqués par des inégalités. Le chômage y est bien plus élevé qu'en métropole, surtout chez les jeunes, la richesse par habitant y est plus faible et la vie y est plus chère, car beaucoup de produits sont importés. Mayotte, devenue département en 2011, est le département le plus pauvre de France.
>
> Pour réduire ces écarts, l'État, les collectivités et l'Union européenne, qui les reconnaît comme régions ultrapériphériques, financent des aménagements. À La Réunion, la route des Tamarins, ouverte en 2009, et la nouvelle route du Littoral, construite en partie sur un viaduc en mer pour échapper aux éboulements, améliorent la circulation entre les villes de la côte. Le Grand Port maritime et l'aéroport ouvrent l'île sur le monde, tandis que l'université et le centre hospitalier universitaire offrent des services proches de ceux de la métropole.
>
> Ainsi, malgré leur éloignement, les territoires ultramarins bénéficient d'aménagements qui réduisent peu à peu leurs retards, même si les inégalités avec la métropole restent importantes.

> 💡 **Astuce.** La consigne contient deux verbes : « présenter » les spécificités **et** « expliquer » le rôle des aménagements. Un correcteur vérifie que les deux parties sont traitées. Si tu as étudié la Guyane ou Mayotte, tu peux les prendre comme exemple (centre spatial de Kourou, pont sur l'Oyapock vers le Brésil, construction d'écoles et de réseaux d'eau à Mayotte).

2) Se repérer dans l'espace (carte de la page 7)

Légende : DROM signifie **Départements et Régions d'Outre-Mer** (D… = Départements, R… = Régions, d'O… = d'Outre, M… = Mer).

Les trois océans (sur les traits marqués « Océan ») :

- le trait situé à l'ouest du continent américain, près de la Polynésie française et de Clipperton : **océan Pacifique** ;
- le trait situé entre l'Amérique et l'Afrique : **océan Atlantique** ;
- le trait situé au sud de l'Asie, à l'est de l'Afrique et de Madagascar : **océan Indien**.

Les cinq DROM (dans les cadres numérotés) :

- cadre 1 : **Guadeloupe** (l'île la plus au nord des deux îles des Antilles) ;
- cadre 2 : **Martinique** (juste au sud de la Guadeloupe) ;
- cadre 3 : **Guyane** (sur le continent sud-américain, près de l'équateur) ;
- cadre 4 : **Mayotte** (dans le canal du Mozambique, entre l'Afrique et Madagascar) ;
- cadre 5 : **La Réunion** (à l'est de Madagascar).

> ⚠ **Piège.** La carte est imprimée dans le sens de la largeur : tourne ta feuille pour la lire. Le nord est alors en haut, et la Guadeloupe (cadre 1) est au nord de la Martinique (cadre 2) ; de même, Mayotte (cadre 4) est plus au nord que La Réunion (cadre 5). Ne confonds pas ces deux paires.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1) Quatre types d'activités sont organisés pendant ce stage de SNU :

- **des activités sportives** : « randonnée en montagne, balade en raquette » ;
- **des activités de secourisme et de sécurité** : « une initiation aux gestes de premiers secours », apprendre « à donner l'alerte en cas d'accident de la route » ;
- **des activités culturelles et environnementales** : « l'éducation musicale ou à l'environnement », la sensibilisation « à la faune et la flore locales » ;
- **des activités civiques et de défense** : la « levée des couleurs chaque matin », « une journée dédiée à la défense de la mémoire », la « visite du centre commando de Mont-Louis », la découverte des institutions avec un maire et la sensibilisation « aux risques des arnaques en ligne » par la Banque de France.

2) Plusieurs acteurs encadrent le SNU, par exemple :

- **le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)**, un service de l'État dirigé par Guillaume Stoecklin dans les Pyrénées-Orientales ;
- **l'armée**, qui accueille les jeunes au centre commando de Mont-Louis.

On peut aussi citer un accompagnateur de montagne, la Banque de France ou un maire.

3) Le document 2 présente deux symboles de la République française, dans le logo en haut à gauche :

- **le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge**, dans lequel apparaît le profil de **Marianne** ;
- **la devise « Liberté, Égalité, Fraternité »**, inscrite sous « République française ».

4) Les activités du SNU développent l'engagement citoyen parce qu'elles préparent les jeunes à agir pour les autres et pour la collectivité. Les gestes de premiers secours et l'apprentissage de l'alerte permettent d'« être utile aux autres » et de réagir en cas d'accident. La découverte des institutions, avec l'intervention d'un maire, aide à comprendre comment fonctionne la démocratie pour pouvoir y participer. La levée des couleurs, la journée de la mémoire et la visite d'un centre militaire font réfléchir à la défense du pays et aux valeurs de la République, que le dépliant invite à « affirmer ». L'éducation à l'environnement et la prévention des arnaques en ligne forment des citoyens responsables. Enfin, la vie collective entre jeunes venus de milieux différents

développe la solidarité : le dépliant parle de mettre son énergie « au service d'une société solidaire ». Le texte évoque d'ailleurs « l'engagement personnel sous différentes formes (associatif, militaire. . .) », que le séjour fait découvrir.

5) *Présentation orale rédigée (sans nom).*

> Chers camarades,
>
> Dans le cadre de notre travail sur la Défense nationale, je vais vous présenter le Service national universel, le SNU, qui fait partie du parcours de citoyenneté, au même titre que le recensement à 16 ans et la Journée défense et citoyenneté.
>
> D'abord, qui peut y participer ? Le SNU « s'adresse à tous les Français de 15 à 17 ans sans exception ». Il repose sur le volontariat : chacun choisit de s'inscrire. De plus, « le séjour de cohésion est gratuit » : le transport, les repas, les activités et la tenue de volontaire sont pris en charge. L'argent ne peut donc pas être un obstacle.
>
> Ensuite, quelles sont les activités ? Pendant ce séjour d'environ deux semaines, souvent loin de chez soi, les jeunes vivent ensemble et commencent chaque journée par la levée des couleurs. Ils pratiquent le sport, par exemple la randonnée en montagne, apprennent les gestes de premiers secours, découvrent l'environnement, les institutions et l'armée : dans les Pyrénées-Orientales, ils visitent le centre commando de Mont-Louis et participent à une journée consacrée à la mémoire.
>
> Enfin, quels sont les objectifs ? Le SNU veut renforcer la cohésion nationale en faisant se rencontrer des jeunes de milieux et de régions différents. Il transmet les valeurs de la République et l'esprit de défense, car défendre son pays ne passe pas seulement par les armes : c'est aussi savoir porter secours, connaître ses droits et ses devoirs, protéger l'environnement. Il veut enfin donner le goût de l'engagement, dans une association, dans l'armée ou dans un service civique.
>
> Le SNU est donc une façon concrète de devenir un citoyen engagé. Je vous remercie de votre attention.

> 💡 **Astuce.** La consigne annonce trois parties : les **conditions**, les **activités**, les **objectifs**. Reprends-les dans cet ordre avec des connecteurs (« d'abord », « ensuite », « enfin ») : le correcteur retrouve facilement chaque élément, et tu n'en oublies aucun.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour l'exercice 1, 45 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit) et 30 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour relire. La carte de la page 7 rapporte 6 points faciles : remplis-la au crayon puis au stylo, et glisse-la dans ta copie sans y écrire ton nom.

En histoire, le barème est indiqué pour chaque question : respecte le nombre d'éléments demandés (trois expressions, deux éléments, deux conséquences), cite le texte entre guillemets et décris précisément ce que tu vois sur le dessin de Plantu (uniformes, drapeaux, valises, mur) avant de l'interpréter.

Dans le développement construit sur les territoires ultramarins, un exemple précis (La Réunion, la Guyane ou Mayotte) avec des aménagements nommés rapporte bien plus que des généralités. En EMC, la question 5 doit avoir la forme d'une présentation à tes camarades : adresse-toi à eux et appuie-toi sur les informations du dépliant (15 à 17 ans, gratuité).

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).